Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

L'économie française a de grands atouts : des pôles industriels d'excellence mondiale, des grands groupes puissants très développés à l'international, un tissu dynamique de PME innovantes, une recherche scientifique reconnue mondialement et des formations supérieures et techniques de grande qualité, une productivité horaire du travail importante, des infrastructures de qualité, des services publics et une énergie électrique facteurs d'attractivité.

Mais elle est confrontée au double défi de la croissance et de l'emploi, dans un environnement économique international dégradé.

Le « Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » annoncé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, le 6 novembre dernier, vise à redonner aux entreprises qui opèrent en France les moyens de se repositionner de manière offensive et durable dans la compétition internationale, tout en concourant à la compétitivité de l'économie nationale.

Construit autour de huit leviers de compétitivité et de trente-cinq décisions concrètes, il renforce l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, en apportant des réponses à leurs préoccupations et attentes dans au moins quatre domaines.

1. La réduction de l'impôt et des coûts de l'entreprise

• **Un allègement du coût du travail de 20 Mds€ par an,** pour relancer l'investissement et la création d'emploi. Cette mesure massive et sans précédent sera mise en place via un **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), qui montera en charge progressivement sur trois ans (10 Mds€ dès la première année).

Le montant du CICE sera calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Les entreprises bénéficieront du CICE pour la première fois sur leurs impôts au titre de l'exercice 2013.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui le demandent pourront bénéficier de l'effet en trésorerie de cet allègement dès l'année prochaine.

Par ailleurs, est prévue une modernisation de l'impôt sur les sociétés : caractérisé par un taux élevé et une assiette réduite, cet impôt fera l'objet d'une réflexion pour lui donner, à rendement constant, une assiette plus large, avec des taux qui devront être modulés. L'objectif est d'assurer une convergence européenne en cette matière.

2. L'accès à des financements performants et de proximité

• **La création de la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013** offrira aux entreprises un service de financements de proximité à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments du développement de l'entreprise, en particulier les PME et ETI.

La BPI aura une capacité d'intervention de 42 Mds€. Par son intermédiaire, les PME auront un meilleur accès aux ressources du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre du redéploiement de près de 2 Mds€ de nouveaux financements vers cinq priorités[1].

Afin de répondre aux besoins en fonds propres des entreprises tout en respectant leur choix de gouvernance, la BPI développera une activité de capital-risque. Une bourse des PME sera créée pour faciliter l'accès de ces entreprises et celui des ETI aux marchés des capitaux.

• **Une nouvelle garantie publique** permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME sera mise en place par la Banque Publique d'Investissement (BPI).

• **L'établissement d'un plan d'action pour lutter contre l'allongement des délais de paiement.** L'Etat, pour sa part, s'engage à réduire ses propres délais de paiement, afin d'atteindre un délai de 20 jours en 2017.

3. Le renforcement des incitations et soutiens à l'innovation

• **Le renforcement des moyens du transfert de la recherche vers le tissu économique :** un programme cohérent en faveur du transfert de la recherche publique sera mis en place afin de renforcer l'impact économique de la recherche publique[2].

Les moyens engagés par l'Etat seront renforcés pour amplifier le passage de l'innovation à l'industrialisation au sein des entreprises. L'Etat confirme le financement des pôles de compétitivité.

• **La BPI mobilisée pour le financement de l'innovation :** le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) proposera à la BPI de devenir l'opérateur d'un nouveau programme en faveur de l'innovation, dont un volet d'innovation de rupture destinée à faire émerger dans les dix prochaines années, autour de projets technologiques ambitieux, de nouveaux secteurs de pointe (par exemple **ingénierie cellulaire, robotique, matériaux avancés ou pile à combustible**), à forte croissance et à forte intensité technologique.

• **La diffusion des technologies et usages du numérique :** le Programme des Investissements d'Avenir accélérera, par de nouveaux appels à projets, le développement des technologies numériques cœur de la filière **(édition logicielle, calcul intensif, logiciel embarqué, cyber-sécurité, informatique en nuage…)** et favorisera leur utilisation par les PME grâce à des prêts bonifiés. L'Etat lancera de grands projets d'"e-administration" (par exemple "e-santé", ou "e-éducation") pour soutenir le déploiement de ces technologies.

(1) Innovation et filières, technologies génériques, transition énergétique, santé et économie du vivant, formations et économie sociale et solidaire.

(2) Prise en compte dans les carrières, diffusion de la culture de l'innovation, gestion simplifiée de la propriété intellectuelle, priorité à la diffusion de technologies vers le tissu économique et au transfert par la création d'entreprises issues de la recherche publique, renforcement de la recherche sur l'économie de l'innovation.

• **L'affirmation des pôles de compétitivité à l'échelle internationale :** ancrés dans les territoires et fondés sur le partenariat Recherche-Entreprise, ils sont appelés à devenir les fers de lance de l'innovation, à participer à la structuration des filières et à se mobiliser pour la réindustrialisation.

Pour ce faire, les contrats d'objectifs 2013-2015 avec les autorités orienteront leur activité vers le produit et le service final et la concentreront sur des projets ou prototypes destinés *in fine* au marché. Ces pôles se positionneront à l'échelle internationale sur les secteurs de pointe et les technologies clés, et accueilleront les entreprises internationales du secteur industriel.

• **L'accompagnement du développement des PME innovantes :** l'objectif est de doubler le nombre de créations d'entreprises de croissance d'ici à cinq ans. Un statut fiscal des entrepreneurs sera créé, en particulier pour l'imposition des plus-values mobilières. Le préfinancement du crédit impôt recherche (CIR) sera généralisé pour les PME. Enfin, le dépôt de brevets par les PME sera encouragé, et plus globalement leurs actions en matière de propriété intellectuelle.

Déployer le très haut-débit numérique sur l'ensemble du territoire

Un schéma de déploiement concret du haut débit numérique, échelonné dans le temps et dans l'espace, et coordonné entre l'ensemble des acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, État) sera présenté et mis en œuvre en février 2013. Une mission interministérielle dédiée, pôle d'expertise de l'Etat en la matière, préparera ce schéma en liaison avec l'ensemble des acteurs.

4. La simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal

4.1. Simplifier

• **Un accueil facilité pour les talents étrangers et les visiteurs professionnels qui contribuent au rayonnement et au dynamisme de l'économie française :** un "Passeport Talents" sera créé pour attirer les talents étrangers. Les processus de délivrance des visas pour les **touristes d'affaires** seront portés aux meilleurs standards européens. Le Gouvernement étudiera par ailleurs le moyen de faciliter l'entrée sur le territoire des équipes techniques et artistiques étrangères nécessaires à la réalisation des tournages sur le sol national.

Davantage de partenariats avec les entreprises et chambres de commerce seront conclus par les postes diplomatiques et consulaires afin de faciliter et de fluidifier les procédures d'obtention des visas pour les visiteurs professionnels.

• **Une réduction des délais d'instruction des grands projets d'investissement internationaux :** dans le respect des exigences environnementale, sociale et de concertation, la coordination, la rapidité et la sécurité juridique des procédures publiques seront améliorées pour réduire les délais d'instruction des dossiers d'investissement en France.

• **La simplification des démarches des entreprises et de leur environnement administratif.** A ce titre, l'action des centres de formalités des entreprises sera renforcée pour améliorer l'accueil physique, avec un relais numérique unique pour cet accompagnement ("guichet-entreprises.fr").

Les procédures applicables à l'immobilier d'entreprises seront simplifiées et accélérées. La déclaration sociale nominative unique sera mise en œuvre au plus tard en 2016. L'information sur l'offre de services en matière d'aides, de financement et de démarches à l'export sera améliorée.

Un annuaire harmonisé des données demandées aux entreprises (en lien avec le référentiel des données sociales) permettra d'identifier pour chacune une administration référente, chargée d'être "source" pour les autres administrations. Objectif de ce dispositif appelé ***« Dites-le-nous une seule fois »*** : éviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations.

4.2. Stabiliser

• La stabilisation de cinq dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises :

▷ les incitations aux investissements dans les PME dans le cadre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune ;

▷ les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprise (réductions de droits de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune, "pactes d'actionnaires") ;

▷ deux régimes favorisant la recherche et l'innovation : le crédit d'impôt recherche récemment renforcé, et les exonérations relatives aux Jeunes Entreprises Innovantes, ramenées à leur niveau plus favorable d'avant 2011;

▷ la contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités.

• Par ailleurs, ont été décidés :

▷ la prolongation des dispositifs de crédits d'impôt en matière de **tournages de films et de productions audio-visuelles** (crédit d'impôt cinéma et audiovisuel - CICA, crédit d'impôt cinéma international - CII) et leur adaptation pour renforcer l'attractivité du territoire et stimuler les filières techniques concernées ;

▷ **le maintien de l'avantage compétitif que le modèle énergétique** français, appelé à une nécessaire transition, **procure** aujourd'hui **au tissu productif**, en particulier pour les industries électro-intensives.

Dans le même temps, le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi souligne l'objectif **d'une action publique exemplaire**, au travers, notamment du **redressement des finances publiques,** afin d'assurer un environnement financier stable pour les entreprises.

Il prévoit la **poursuite des réformes de structure**, par exemple dans les transports, le logement, l'énergie, le fonctionnement des marchés de biens et services.

La justice commerciale sera rendue plus efficace. L'achat public sera mobilisé pour accompagner le développement des petites et moyennes entreprises de croissance innovantes. L'offre des formations sera adaptée aux besoins de compétences des entreprises.

Le chantier majeur de **la sécurisation de l'emploi** a été ouvert par la « Grande conférence sociale » de juillet dernier. Les partenaires sociaux présenteront les résultats de la négociation en cours d'ici la fin de l'année. Un **projet de loi sur la gouvernance d'entreprise** sera proposé au premier trimestre 2013, visant notamment à renforcer le dialogue social.